

Le dispositif

« Art d'Accéder à l'Emploi »


**L'ART
D'ACCÉDER
À L'EMPLOI**


France Travail

Réalisé avec l'aide du Ministère de la culture.



Les principes

-  **Remobiliser les demandeurs d'emploi les plus vulnérables**
par le biais d'un parcours d'ateliers réalisés par et au sein des structures culturelles, au plus proche des territoires

-  **Réaliser des rencontres entre demandeurs d'emploi et entreprises au sein d'un lieu culturel**

Les enjeux

Accélérer les parcours vers l'emploi des personnes les plus en difficulté :

Une articulation naturelle avec les dispositifs d'accompagnement intensifs des demandeurs d'emploi
Un dispositif qui vient enrichir les périodes d'activités (15h à 20h hebdomadaires)

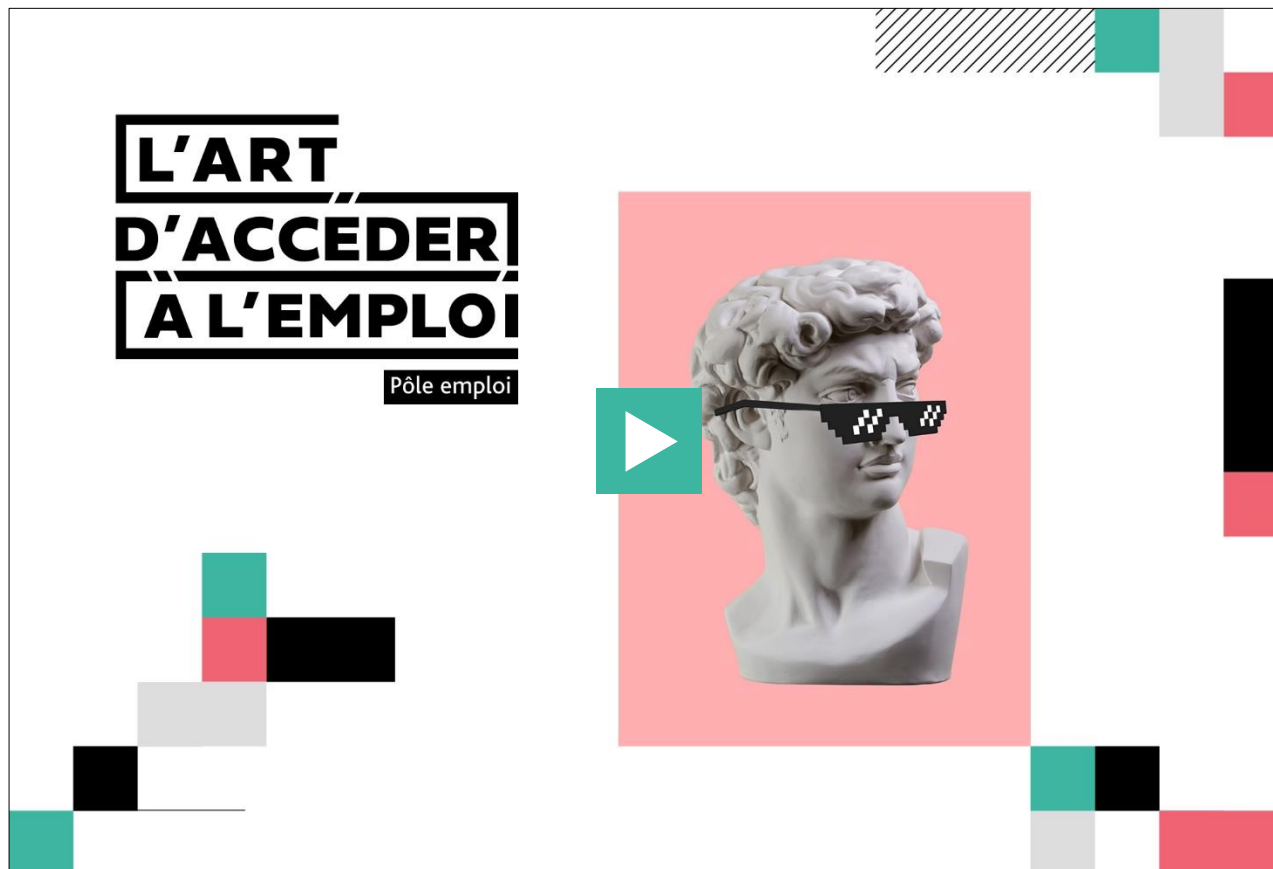
Innover collectivement dans de nouvelles pratiques d'accompagnement et de recrutement

Encourager le développement culturel en région

**L'ART
D'ACCÉDER
À L'EMPLOI**

France Travail

L'Art d'Accéder à l'Emploi en images ...



Un dispositif reconnu

- Une marque déposée avec une identité graphique propre
- Un soutien du Ministère de la culture et du Ministère du travail, de la santé et des solidarités
- Un soutien de la préfecture de la région Hauts-de-France par l'implication et l'appui du Secrétaire Général des Affaires Régionales
- Un soutien du Directeur régional des Affaires Culturelles Hauts-de-France depuis 2021 : impulsion, mise en contact, recherche de financement et promotion du dispositif au niveau national auprès des DR France Travail et ses DRAC
- Un intérêt du Conseil régional Hauts-de-France pour le dispositif qui se traduira par un soutien financier à partir de 2025
- Une implication des acteurs de l'emploi et de l'insertion : missions locales, Cap emploi, Conseils départementaux, APEC, NQT, E2C, EPIDE...
- Une mobilisation des acteurs institutionnels : services préfectoraux, collectivités territoriales et locales...
- Une implication du monde économique présent dans l'ensemble des opérations
- Une perspective d'une offre inclusive « culture » pour Les Entreprises S'engagent avec une perspective d'engagement financier au niveau nationale

Un dispositif efficace

Depuis décembre 2021

260

Actions réalisées sur l'ensemble
des territoires des Hauts-de-France

+ de 100

Partenaires culturels

2400

Demandeurs
d'emploi participants

Six mois après la sortie de l'action,
les résultats obtenus sont positifs

76%

des demandeurs d'emploi ont bénéficié
d'une action de remobilisation à travers
un service, une mise en relation ou une prestation

15%

des demandeurs d'emploi
ont eu accès à une formation à l'issue de l'action

58%

des demandeurs d'emploi ont eu accès
à un emploi dans les 6 mois qui ont suivi l'action

Un dispositif France Travail plébiscité

- **92%** des bénéficiaires de l'action sont satisfaits. Ils citent notamment comme principaux bénéfices la prise de parole en public, la découverte des compétences et capacités, le travail sur la confiance en soi et l'approche originale de la recherche d'emploi
- **100%** des structures culturelles partenaires se disent très ou plutôt satisfaites du dispositif
- **93%** des conseillers France Travail se disent très ou plutôt satisfaits du dispositif

Un dispositif piloté

Des critères uniques pour évaluer :

- **L'efficacité** : notre capacité à promouvoir les profils des participants et accélérer leur recrutement. Il est mesuré par le taux de retour à l'emploi ou le taux d'activité suite à fin d'action
- **La pertinence** : notre capacité à redynamiser et remobiliser les participants via notre délivrance de services. Il est mesuré par le taux de demandeurs avec service (formations, prestations, intermédiation)
- **L'efficience** : Notre capacité à agir sur les coûts associés à ces actions et le retour sur investissement
- **La cohérence** : notre capacité à agir sur les publics prioritaires. On compare la part de ces publics (DELD, seniors, TH) par rapport à l'ensemble de la demande
- **La qualité** : notre capacité à agir sur la satisfaction des participants, organisateurs et partenaires. Il est mesuré via des enquêtes

Un dispositif que se déploie nationalement

Un déploiement progressif
dans les régions à partir de 2025

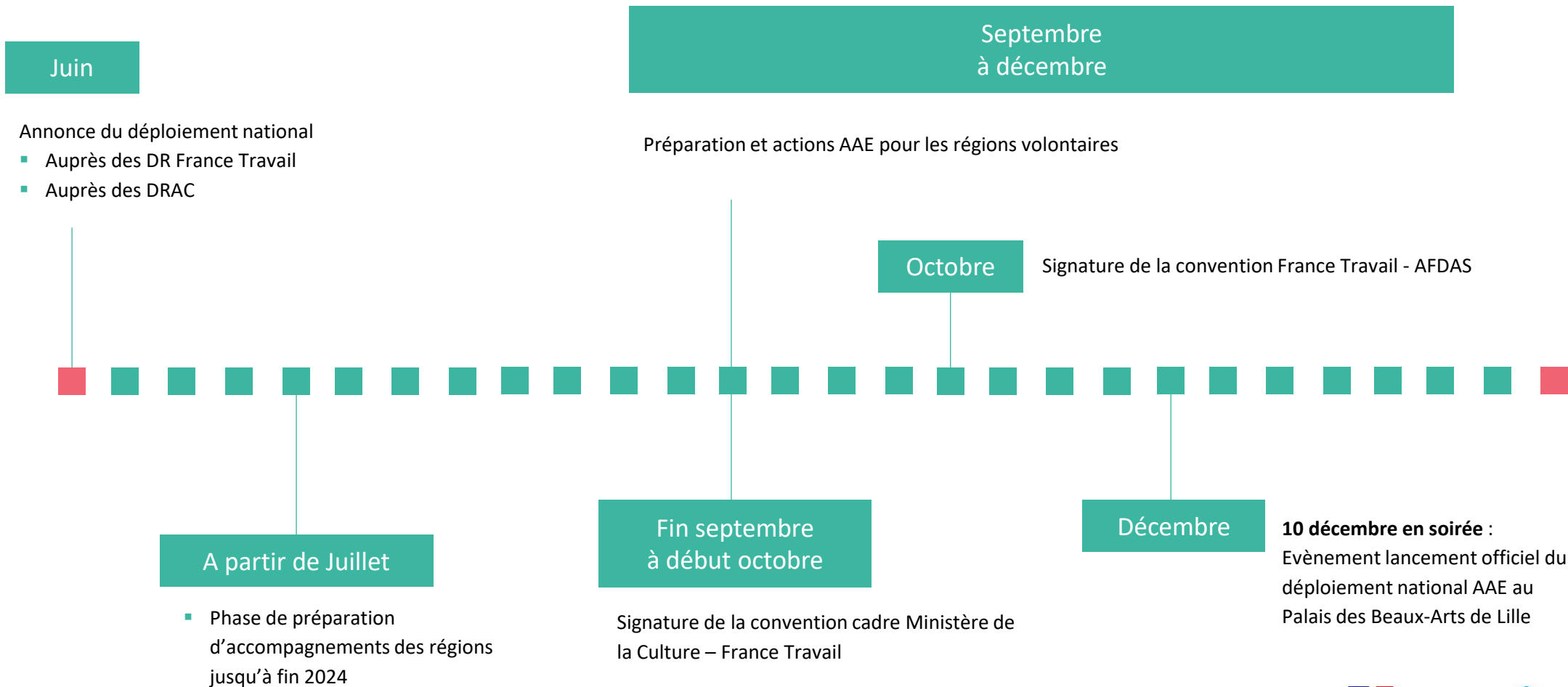
Cible : 800 opérations annuelles en 2027



- **2025 : atteinte de 20% de l'objectif 2027**
soit près de 220 opérations France entière
- **2026 : atteinte de 60% de l'objectif 2027**
soit près de 510 opérations France entière
- **2027 : atteinte de 100% de l'objectif**
soit 800 opérations France entière

A partir de 2025 : un budget, une gestion financière et administrative centralisés

- **2700 €** : somme forfaitaire estimée qui sera versée aux structures culturelles par opération *L'Art d'accéder à l'emploi* (groupe de 10 personnes)
- Le budget géré nationalement par l'**AFDAS**
- Des financements nationaux ou régionaux proviendront de sources publiques et privées, à l'instar du financement des opérations « *Du Stade vers l'emploi* »

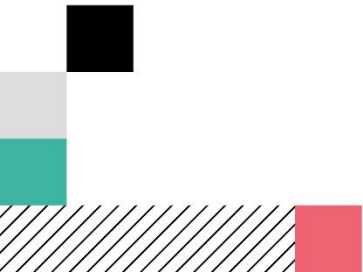

Les prochaines étapes jusqu'à fin 2024





**L'ART
D'ACCÉDER
À L'EMPLOI**

France Travail



France Travail Hauts-de-France | Service communication | Juin 2024 | Crédit photos: Adobe stock